

Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2023

Conformément à la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics, une évaluation actuarielle a été produite en 2025 par les actuaires de la Direction générale des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec.

Cette évaluation conclut que les taux effectifs de cotisation établis pour les années 2026 à 2028 en appliquant le mécanisme de limitation de la variation du taux de cotisation prévu par la politique de financement, sont respectivement de 8,63 %, 8,12 % et 7,61 %. Ces taux sont applicables à la portion du salaire cotisable qui excède 25 % du maximum des gains admissibles (MGA) déterminé en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (RLRQ, chapitre R-9).

Le tableau qui suit présente un résumé de la situation financière du RREGOP à l'égard de la portion des prestations à la charge des participantes et participants.

	Évaluation au 31 décembre 2020	Évaluation au 31 décembre 2023
1. Valeur marchande de la caisse	81,84 G\$	86,28 G\$
2. Valeur actuarielle de la caisse¹	80,89 G\$	90,27 G\$
3. Passif actuariel	70,29 G\$	76,88 G\$
4. Surplus (Déficit) [2 – 3]	10,60 G\$	13,39 G\$
5. Ratio « Surplus (Déficit) / Passif actuariel »² [4 ÷ 3]	15,1 %	17,4 %

1. La valeur actuarielle de la caisse des participantes et participants résulte d'un ajustement apporté à sa valeur marchande afin d'en atténuer les fluctuations. Cet ajustement consiste à reconnaître graduellement, sur une période de cinq ans, les écarts entre le rendement réalisé et celui anticipé. De plus, certains redressements y sont apportés et le rendement réalisé au cours de l'année suivant la date de l'évaluation est pris en compte.
2. Le ratio Surplus (Déficit) / Passif actuariel correspond au surplus (déficit) exprimé en pourcentage du passif actuariel. Un ratio positif indique que le régime est en situation financière de surplus à l'égard de la portion des prestations à la charge des participantes et participants, alors qu'un ratio négatif indique une situation financière de déficit.